

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 804

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 33

À la seconde phrase de l'alinéa 3, supprimer le mot :

« extrême ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette notion étant relative et n'étant pas définie, il convient de s'en tenir à « l'urgence » plutôt qu'à une « extrême urgence ».